



FICHE MÉTIER
Conducteur de car

Keolis

Secteur Auvergne

LE MÉTIER

Profil

Vous aimez la conduite et le contact avec des clientèles variées (Enfants, adultes,...)

Vous êtes responsable, disponible et avez le sens du service et de la ponctualité.

Conduite

Conduire des passagers en respectant leur confort et leur sécurité, en fonction des horaires et des lieux prévus :

- ✓ Vérifier l'état du véhicule (intérieur, extérieur et mécanique). Informer et/ou agir en fonction du dysfonctionnement.

- ✓ Respecter les horaires de service.

- ✓ Conduire de manière souple, sécurisante et confortable.

- ✓ Assurer la conduite dans les délais prévus en fonction des aléas de la circulation.

- ✓ Effectuer un premier diagnostic en cas de panne.

- ✓ Respecter les consignes de début et fin de service (niveaux, stationnement, lavage).

Dans le respect :

- ✓ Du code de la route et des autres usagers

- ✓ De la réglementation sur la sécurité routière et du transport de personnes

- ✓ Des contraintes de l'entreprise (véhicules, horaires, arrêts des-servis)

Accueil

Accueillir, renseigner et informer la clientèle :

- ✓ Assurer l'accueil des clients à la montée.
- ✓ Etre à l'écoute de la clientèle et répondre de façon adaptée à la demande.
- ✓ Conseiller les clients dans le choix des titres de transport.
- ✓ Amener le client à présenter son titre de transport.
- ✓ Informer de tout changement dans la réalisation du service.
- ✓ Maintenir un climat de tranquillité (prévenir les conflits éventuels et/ou savoir y faire face)

Dans le respect :

- ✓ Des consignes de l'entreprise
- ✓ De ses orientations commerciales



ACCÈS AU MÉTIER

- ✓ Avoir plus de 21 ans
- ✓ Détenir le permis B
- ✓ Le permis D + FIMO

Ou être prêt à se former pour obtenir :

✓ Permis D

✓ FIMO (Formation Initiale Minimum Obligatoire) : pas d'obligation de niveau pour cette formation. Il faut posséder le permis D ou E (D) et être âgé d'au moins 21 ans. Forme le conducteur pour exercer son métier dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle. Au programme : prendre en charge une mission de transport, utiliser les documents du transport, connaître les règles du chargement...

OU

✓ Un CAP agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs.

OU

✓ Titre professionnel de conducteur du transport routier interurbain de voyageurs (CTRIV) délivré par le ministère chargé de l'emploi.